

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

ESKER

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 12 049 040,00 euros
Siège Social : 113 Boulevard de la Bataille de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
331 518 498 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2023**Avis rectificatif**

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que l'avis de réunion valant avis de convocation n°2301711 paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« **BALO** ») n°59 en date du 17 mai 2023 et concernant la société ESKER est complété par le présent avis rectificatif portant modification de la troisième résolution relative à l'affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et visant à corriger un arrondi réalisé.

Le douzième paragraphe de la résolution susvisée est modifié comme suit :

« En conséquence, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant du dividende majoré à **0,075** euro par action, élevant ainsi le montant du dividende de 0,75 euro à **0,825** euro par action pour les actions bénéficiant du dividende majoré et correspondant à une enveloppe globale maximum du dividende majoré de **75 000** euros ».

Le reste de la résolution et des autres résolutions demeurent inchangé.

Le Directoire